

ARRETE n° 26-156

Relatif à la composition de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,

Vu le décret n°2020-785 du 26 juin 2020 relatif à la procédure disciplinaire dans les établissements publics d'enseignement supérieur ;

Vu les articles R. 811-14 et suivants et R. 715-13 et suivants du Code de l'Education ;

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'UTT ;

Vu la composition du conseil d'administration de l'UTT ;

Vu les élections des membres élus du conseil d'administration appartenant au collège électoral correspondant.

ARRETE

La composition de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers :

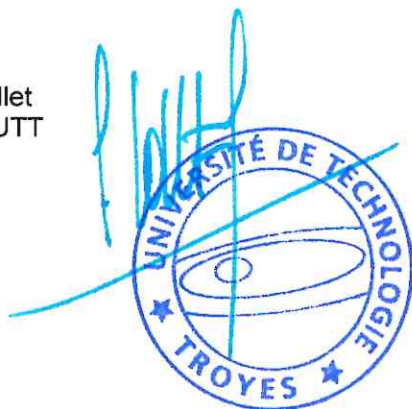
Deux professeurs des universités ou assimilés : Dominique GAITI et Frédéric SANCHETTE

Deux maîtres de conférences ou assimilés : Anne-Laure BAUDRION et Elias KHOURY

Quatre usagers : Elona LIETAERT, Quentin BEAL, Daria EZHOVA, Antoine MALIDOR

Fait à Troyes, le 23 mars 2026

Christophe Collet
Directeur de l'UTT



Copie

Service juridique